



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le jeudi 29 décembre 2022

Magazine du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Le N°81 de *Meurthe-et-Moselle Magazine*, la revue papier de l'actualité du conseil départemental, est distribué dans les boîtes aux lettres des habitantes et des habitants à partir du lundi 2 janvier 2023.

Ce numéro fait la part belle à de nombreuses actions conduites et à venir autour ces cinq axes du projet départemental pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et Citoyenne.

Éducation et transition écologique avec les collèves nouvelles générations,

Solidarités humaines avec la protection de l'enfance, les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat et dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le coup de pouce financier aux EHPAD, les 50 ans de la prévention spécialisée, l'accès à une complémentaire santé pour les familles à faibles revenu.

Solidarités territoriales avec la présentation du nouveau dispositif d'appui aux communes, à leurs groupements et aux associations locales, la viabilité hivernale ou encore le partenariat avec la profession agricole

Engagement citoyen et écologie, avec un dossier spécial économie solidaire.

Sans oublier la présentation du budget 2023 de la collectivité, les informations dans les territoires de Longwy, Briey, Val de Lorraine, Grand Nancy, Terres de Lorraine et Lunévillois.

Et pour finir quelques pépites et gourmandises dans la rubrique « Découvertes » : balade sucrée, recette des élèves d'un collège de Nancy, Trésors d'archives, Espace

naturel sensible de Droitaumont, rencontre avec Baru, auteur de bande dessinée, qui évoque la Meurthe-et-Moselle et les immigrations.

Le + en ligne : des contenus augmentés en suivant le lien <https://www.meurthe-et-moselle.fr/mag/mag81>

Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir le magazine et ne l'ont pas reçu dans leur boîte aux lettres, merci de le signaler auprès de la direction de la communication du Conseil départemental (03 83 94 54 99 ou dircom@departement54.fr) qui fera le nécessaire.

